

UNIVALOM
Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 juin 2021

Délibération 2021-28

OBJET : Rapport annuel 2020 du CPPP de la Société VALOMED exploitante de l'UVE d'Antibes

Le 25 juin 2021 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Daniel LEBLAY, délégué au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse;

Procurations :

Christophe FONCK donne procuration à Marion MUSSO ;

Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO ;

Jean-Pierre DERMIT donne procuration à Anne Marie BOUSQUET ;

Philippe DELEAN donne procuration à Eric MELE

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE,

Khéra BADAUI, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38

Désignés : 27

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)

Présents : 11

Visio : 3

Votants : 22

Procuration 4

Date de la convocation :

18 juin 2021

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.
Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Anne Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 (article 88) et du décret 216-630 du 25 mars 2016 (article 165), la société VALOMED titulaire du Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP) relatif à la gestion de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) d'Antibes, et au traitement des déchets ménagers en option, est tenue de présenter un Rapport annuel ainsi que les comptes rendus des contrôles opérés au cours de l'année écoulée.

Pour l'année 2020, ce rapport présenté à la Commission Locale des Services Publics Locaux au cours de sa réunion du 24 juin dernier est également produit en Comité syndical.

Une présentation résumée de ces documents établis par la société VALOMED et relatifs à l'année 2020 est effectuée à l'assemblée qui est appelée à en débattre.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel et des comptes rendus des contrôles opérés par la Société VALOMED sur la gestion de l'UVE d'Antibes, sur le traitement des déchets ménagers en option, et après en avoir débattu,

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- PREND ACTE de cette communication.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



The stamp is circular with a blue border. The text 'Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers' is written around the inner edge. In the center, the word 'UNIVALOM' is printed. A small star is located at the bottom center of the circle.